

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2014

GÉOLOCALISATION - (N° 1717)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par
M. Pietrasanta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 9, après les mots :

« lieux privés »,

insérer les mots:

« destinés ou utilisés à l'entrepôt de véhicules, fonds, valeurs, marchandises ou matériel, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.